



Juge et partie et rôle d' expert si employé par l' assurance

Par **fanbouc**, le **06/02/2009** à **17:04**

Un médecin conseil employé par l' assurance maladie n' est t il pas juge et partie quand il se prononce sur le non remboursement d' une prestation normalement remboursée pour les autres et donc lorsqu' il recourt à la procédure d' indû sur des critères ne prenant pas en compte la particularité du malade ?

Il a jugé que tel malade coûtait trop cher . Comme son exercice est lié à l' intérêt de son employeur CPAM assureur . N' y a t il pas contradiction et confusion des rôles ?
Jurisprudences ?

Il refuse l' expertise indépendante au motif qu' il n' y a pas nécessité d' y recourir . Se basant sur des critères standardisés et des statistiques informatiques régionales .

En gros , tel type de malade égale tel soin et pas plus.